

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022**

---

<b><u>Présent-e-s</u></b>	:	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
		Mme	Myriam	Boucris	BA	Vice-présidente
		Mme	Anne	Antille	C&E	Secrétaire bureau
		Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
		M.	Marc	Boymond	C&E	Conseiller
		M.	Christian	Frey	BA	Conseiller
		M.	Benoît	Gaud	C&E	Conseiller
		M.	Alexandre	Krasnosselski	Indépendant	Conseiller
		M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
		Mme	Patricia	Messerli Alouan	LR+	Conseillère
		Mme	Stéphanie	Reusse	BA	Conseillère
		Mme	Sylviane	Schrag	C&E	Conseillère
		M.	Nicolas	Vernain-Perriot	BA	Conseiller
		Mme	Raphaëlle	Wenger	BA	Conseillère
		Mme	Béatrice	Guex-Crosier	C&E	Maire
		M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
		M.	Luc	Lavarini	C&E	Adjoint
		M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<b><u>Excusé-e-s</u></b>	:	Mme	Corinne	Brechbühl Molnarfi	BA	Conseillère
		Mme	Véronique	Crettenand	C&E	Conseillère
<b><u>Procès-verbaliste</u></b>	:	M.	Philippe	Berger		

---

BA : Bardonnex Alternative  
 C&E : Centre et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

**M. G. RANA ZOLANA** (ci-après, M. le Président) ouvre la séance à 20h35 et remercie les conseillers municipaux, les conseillères municipales de leur présence.

---

**I. Ordre du jour**

- I. Approbation de l'Ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 14 juin 2022
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications de Madame le maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents des commissions
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
  - VI.1 *P-D-1532 Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 807'556.64 pour réaliser des amortissements complémentaires*
  - VI.2 *P-R 1067 Dénomination d'une voie privée traversant le futur quartier de « La Mure »*
- VII. Élection du président de la commission Environnement et développement durable
- VIII. Élection du président de la commission Aménagement, urbanisme et mobilité
- IX. FCBL – Remplacement de M. Florian BARTHASSAT, représentant du groupe Le Centre & Entente communale
- X. Décision de l'AG de l'ACG du 22 juin 2022 sujette à opposition des Conseils municipaux
- XI. Propositions individuelles, questions et divers
- XII. Calendrier

**I. Approbation de l'Ordre du jour**

M. Le Président soumet l'ordre du jour de la séance à l'approbation des membres présents. Comme aucune demande de modification n'est formulée, il déclare cet ordre du jour approuvé. Il demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont quelque chose à ajouter avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour.

**Mme S. REUSSE** évoque la situation dramatique que connaît le Pakistan suite aux dernières inondations, et indique que son groupe saisira le CM d'une demande de crédit supplémentaire destiné à venir en aide aux populations touchées lors de la prochaine séance.

**II. Approbation du P.V. de la séance du 14 juin 2022**

M. Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 14 juin à l'approbation du CM. Comme aucune demande de modification n'est formulée, il le déclare approuvé avec remerciements à son auteure.

### **III. Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Mme A. ANTILLE** annonce que M. A. KRASNOSELSKI a fait part au Bureau de sa décision de démissionner du groupe Centre et Entente Bardonnex. Elle donne lecture du courriel de l'intéressé et indique que celui-ci siégera désormais au CM en qualité d'indépendant.

M. Le Président déclare que le Bureau prend acte de cette démission. Il indique que le Bureau n'a pour l'heure pas d'autre communication à faire.

### **IV. Communications de Madame le maire et des adjoints**

M. le Président donne la parole à Mme B. GUEX-CROSIER, maire, puis à ses adjoints pour les communications de l'Exécutif.

**Mme B. GUEX-CROSIER** communique au CM les points suivants :

#### **I. Annulation d'une délibération**

Comme j'ai pu vous le faire suivre courant juillet, le Conseil d'État a pris un arrêté annulant la délibération 1527 votée le 12 avril 2022, demandant l'annulation d'une délibération, plus particulièrement la délibération 1522, du 8 février 2022 qui ouvrait le crédit de réalisation de CHF 2'710'000,- destiné à la transformation d'un terrain de football en herbe en terrain synthétique avec éclairage, au remplacement de l'éclairage existant du terrain A, ainsi qu'à l'assainissement de la zone de parking adjacent.

Le Conseil d'État a constaté que la délibération du 12 avril ne contenait pas les éléments impératifs qui auraient permis à la population de comprendre les conséquences financières de son adoption. Celle-ci prétendait, en effet, interrompre des travaux déjà engagés, ce qui aurait non seulement conduit à devoir amortir en une seule annuité la totalité des engagements financiers déjà pris à l'égard des entreprises mandatées, mais aussi des charges supplémentaires pour les travaux de remise en état des terrains.

Il a donc décidé d'annuler la délibération 1527 qui ne respectait pas le cadre légal.

Un référendum communal, contre la délibération annulée, avait abouti. L'arrêté du Conseil d'État permettra d'éviter cette votation populaire.

#### **II. Naturalisations**

L'Exécutif a procédé à la naturalisation d'une personne de nationalité américaine et de son enfant.

#### **III. Appartement – Centre communal**

Les travaux ont été finalisés dans l'ancien appartement du couple de concierge et mis à disposition de l'hospice général.

Ces travaux qui sont liés avec des dégâts d'eau ont pu être pris en charge par notre assurance. Lorsque le couple est parti, nous n'avons pas estimé nécessaire de faire les réparations puisque l'appartement ne devait pas être reloué.

Lors des discussions entre l'administration et l'Hospice général pour la mise à disposition de l'appartement, nous avons fait part à l'Hospice de notre souhait de pouvoir accueillir dans cet appartement la famille dont les élèves étaient déjà scolarisés à Compesières l'an passé.

Nous avons appris que l'Hospice avait accédé à notre demande et cette famille est revenue s'installer sur la commune ce jour, pour notre plus grande satisfaction.

Comme indiqué, la commune mettra l'appartement gracieusement à disposition, seules les charges devront être assumées par l'Hospice. Il a bien évidemment été précisé à l'Hospice que le site était voué à évoluer et que la convention de mise à disposition sera résiliée dès l'obtention de l'autorisation de construire, avec un délai à trois mois pour que l'appartement soit rendu à la commune.

#### **IV. Crèche de Troinex**

L'Exécutif a visité le chantier de la future crèche de Troinex et a échangé avec l'Exécutif de cette commune, les places seront proposées à la rentrée 2023.

S'agissant de l'attribution de celle-ci, elle est déléguée à la responsable de la crèche pour autant bien entendu que vous votiez le montant nécessaire pour financer ces places.

La commune a décidé de rester membre de l'Accueil familial de jour, de manière à pouvoir répondre aux besoins des parents qui ne trouveraient pas de solution en crèche.

#### **V. Fermeture prolongée – Douane de Landecy**

Vous vous rappelez certainement que nous avons demandé avec les communes de Plan-les-Ouates, Perly-Certoux et Troinex des mesures à l'essai afin de retarder l'ouverture de la douane de Landecy le matin et la fermeture nocturne de la douane de Bossey.

Le Conseiller d'État a pris connaissance de notre courrier et a estimé que les mesures de mises à l'essai demandées nécessitaient une analyse de leurs impacts et une coordination avec l'étude du concept Genève Sud. Il précise encore que ses équipes reviendront vers les communes concernées si elles ont besoin de données complémentaires et que nous serons informés de la suite qui pourra être donnée à notre demande.

En résumé, s'il n'y a pas de mesures complémentaires qui peuvent être mises en place, comme des transports collectifs, notre demande n'a que très peu de chances d'aboutir et comme l'étude mentionnée précédemment fait état qu'il sera compliqué de mettre en place d'autres mesures... je vous laisse tirer les conclusions qui s'imposent !

À l'heure où le Conseil d'État appelle les communes à supprimer les parkings pour les pendulaires, je me demande s'il ne serait pas déjà préférable et peut-être plus simple de limiter les entrées sur le territoire plutôt que d'accroître la pression sur les quelques parkings qui sont encore en zone blanche.

#### **VI. Boîte aux lettres**

Vous avez pu constater que la boîte aux lettres a été déplacée. Elle a quitté le pignon de l'immeuble du chemin d'Archamps pour se retrouver le long de la route des Hospitaliers, à côté du panneau officiel. On espère qu'elle sera ainsi plus facile à trouver.

#### **VII. Pro Senectute**

La commune a signé une convention relative à la prise en charge par la consultation sociale de Pro Senectute de personnes dont les demandes seraient trop lourdes pour notre assistante sociale en charge des seniors, vu le taux d'activité réduit de cette collaboratrice.

#### **VIII. Renouée du Japon**

Un dépôt sauvage de terre polluée par de la renouée du Japon a été identifié à proximité du hangar. Cette plante étant considérée comme indésirable dans toute la Suisse, avec un indice de lutte le plus élevé qui soit recommandé, son évacuation dans une décharge de type incinérable a été réalisé sans délai.

**IX. Modules – Salle des maîtres et parascolaire**

Comme vous avez pu le constater ; l'été a été animé sur le site de Compesières, suite au vote de la délibération destinée à l'achat des deux modules pour la rentrée scolaire. Ceux-ci sont arrivés dans les temps, ils doivent encore subir quelques modifications, notamment au niveau des fenêtres.

**X. Petite bouffe – Deux services**

Depuis la rentrée scolaire, au vu des effectifs qui fréquentent le restaurant scolaire, il a fallu organiser un deuxième service, non seulement comme c'était déjà le cas à la buvette de la salle communale, mais également à la salle Saint-Sylvestre, ce qui met un peu de pression sur les nettoyeurs pour rendre la salle en temps et en heure, comme convenu dans la convention signée avec la Paroisse.

**XI. APEBar - Pedibus**

L'association de parents d'élèves de Bardonnex réfléchit à l'accompagnement sur le chemin de l'école. Dans le cadre de cette réflexion, elle va proposer un pédibus le lundi 26 septembre 2022 depuis tous les villages de la commune.

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte. Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie. Comme un vrai bus, il respecte un horaire, suit un itinéraire et a ses propres conducteurs. Seule différence : il s'agit d'un bus à pied, organisé et géré par les parents.

Les heures de départs seront différées selon les villages pour que l'arrivée soit simultanée dans la cour de l'école où le petit-déjeuner sera pris ensemble. Cette action s'inscrira en marge de la semaine de la cohésion organisée par l'école.

Si le Pedibus n'est pas forcément la solution, vu l'éloignement des villages par rapport à l'école, l'association réfléchit à la mise en place d'un vélobus... mais cela est encore au stade de l'étude.

**XII. Motion – TIG**

J'ai reçu cet été Madame Anne BLANCHOT du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, ainsi que votre collègue, Madame Anne ANTILLE afin d'évoquer avec elles la motion votée par votre conseil en avril dernier.

Il a été évoqué le cadre nécessaire pour accueillir des personnes dans le cadre des travaux d'intérêt général. Prochainement, une proposition de convention sera adressée à la commune, celle-ci sera examinée en commission sociale et culture.

XIII. Remerciements de l'association ADN Projet qui favorise l'insertion professionnelle des jeunes adultes en rupture de formation. Pour mémoire, cette association est venue cet été diffuser le film « Bienvenue chez les Chtis ». Le public était peu nombreux, mais a pris du plaisir à cette diffusion, ce d'autant que la météo a été très agréable.

XIV. Grâce à l'appui de la commune de Plan-les-Ouates, nous avons pu accueillir un concert de musique de chambre le vendredi 26 août dans la cour de la Commanderie à Compesières. Le public est venu nombreux pour applaudir ces musiciens talentueux et il a apprécié ce moment particulièrement plaisant dans ce lieu majestueux qu'est la cour de la Commanderie.

**XV. Cartes journalière**

Suite à leur décision de supprimer les cartes journalières des communes, les CFF proposent de mettre en place une nouvelle application web pour les communes qui permettra d'accéder à un contingent accru de cartes journalières dégriffées pour toutes les communes.

L'avantage de cette solution, c'est qu'elle n'engendre pas de risque financier pour la commune ; l'inconvénient, c'est que nous n'aurons probablement plus de cartes réservées pour nos seuls habitantes et habitants. Un concept détaillé doit être développé dans les mois à venir qui comprendra les contingents, les commissions de vente, les modalités de facturation. L'information plus générale sur les solutions de remplacement auprès des communes et du public interviendra en février 2023.

#### **XVI. Eki Thé**

J'ai rencontré récemment une délégation de la commission de liquidation de l'Eki-Thé et avons pu échanger sur la manière dont la liquidation s'est déroulée.

Il m'a été indiqué qu'en premier les salaires et les charges sociales ont été payées, puis ensuite les petits fournisseurs locaux et finalement les autres fournisseurs.

À ce jour, quelques fournisseurs, notamment la société de cautionnement du loyer, n'ont pas été payés, mais il n'y a plus de liquidités pour les payer.

La commission a indiqué que toutes les subventions ont été utilisées, tant celle de la commune que celle reçue de la fondation.

Par rapport à la question du non-paiement de produits en dépôt vente, la commission avait procédé à un inventaire. Les personnes que j'ai rencontrées ont évoqué qu'il y avait peut-être eu une erreur sur ce point. Elles vont contrôler et payer, le cas échéant, le dû à cette petite entreprise.

#### **XVII. Formation – Fresque du climat**

Faisant suite à la motion votée en début d'année par votre Conseil municipal, je vous confirme que l'Exécutif a organisé la formation pour le climat le samedi 8 octobre prochain à 9 heures comme annoncé précédemment. Celle-ci se déroulera jusqu'à 12h30 et sera suivie d'un apéritif.

Le lieu exact vous sera confirmé par courriel prochainement.

**M. C. CREFFIELD** revient, tout d'abord, sur le point concernant l'allongement de la fermeture de la douane de Landecy et explique que comme les membres du CM ont pu l'entendre, les signes envoyés par le Canton ne sont pas très encourageants. Il indique néanmoins que l'Exécutif ne va pas baisser les bras en attendant pendant trois ans que le Canton décide de faire quelque chose, et annonce une prochaine rencontre avec leurs collègues des communes transfrontalières pour s'assurer de leur soutien, ou du moins se garantir leur non-opposition. Il ajoute également qu'a été abordée, en commission des routes, la question de l'installation d'une piste cyclable de l'autre côté de la route, et fait observer qu'elle pourrait faire sens au sein d'un concept global de mobilité qui intégrerait des restrictions au niveau des douanes.

Il informe, deuxièmement, le CM que de petits dégâts sur le territoire de la commune ont été commis, évoquant tout d'abord l'installation de totems à l'entrée de Landecy, et la déprédation par de la peinture de certains éclairages se trouvant à Landecy également. Il précise qu'il n'a pour l'heure pas d'autres informations à ce sujet, mais qu'il tiendra le CM informé.

Il indique, troisièmement, que la piste cyclable et la sortie situées derrière la mairie juste après le cimetière ont finalement été réalisées, et qu'un stop pour les autos a été installé pour assurer la sécurité des cyclistes. Il ajoute que les haies ont été ramenées à 60 cm selon les normes en vigueur pour permettre davantage de visibilité aux voitures qui sortent.

**M. L. LAVARINI** communique que des fenêtres supplémentaires vont être installées côté préau sur les pavillons destinés au scolaire et parascolaire qui ont été construits cet été dans le jardin du curé et précise que ces travaux se dérouleront pendant les vacances d'octobre. Il ajoute que ces pavillons ont été l'objet de retours très positifs, autant de la part des enseignants que du GIAP.

Il communique ensuite que l'animation qui avait été prévue pour « La nuit est belle » ne pourra avoir lieu comme prévue, du fait du désistement de dernière minute de la personne qui devait s'en charger, car l'événement tombe pour elle durant une période d'examens scolaires. Il précise que, suite à ce désistement, contact avait été pris avec différentes associations et d'autres communes pour trouver des partenariats possibles, mais relève qu'à 10 jours de l'événement, cela est vite apparu comme peu réalisable. Il dit regretter par conséquent que l'événement se limitera pour la commune à l'extinction des feux.

Il annonce après cela un dépassement sur la ligne budgétaire « verger communal », et explique qu'il est dû à plusieurs raisons, à savoir l'aménagement des ruches, la délimitation des arbres, l'arrosage conséquent nécessaire cet été, et la plantation d'arbres pour compenser ceux qui avaient été coupés. Il déclare que le détail sera à disposition lors de l'étude du budget.

Il communique ensuite les commentaires dans l'ensemble positifs reçus par rapport à la demande d'autorisation en vue de la construction d'une nouvelle école sur la commune. Il précise que le SMS et la CMNS n'ont pas encore rendu leur avis, et ont demandé des compléments pour ce faire. Il dit espérer que de gros changements ne seront pas demandés. Il ajoute que l'OCAN souhaite que soit conservé un grand chêne que le projet actuel prévoit d'abattre et explique que cette décision fera l'objet d'un arbitrage entre plusieurs commissions. Concernant la suite du processus, il indique que les demandes des différents services ont été transmises le 19 août à la commune et qu'un délai de 30 jours court à partir de ce moment-là pour que la commune et le bureau d'architecte puissent apporter les modifications demandées ou recommandées. Il explique que la copie révisée rendue d'ici 30 jours fera l'objet d'une étude de la part des différents services qui auront à nouveau 30 jours pour rendre leurs préavis. Il indique que ce dossier est régulièrement abordé en commission des bâtiments, école et sport, mais déclare qu'il fera des retours ponctuels au CM dans son ensemble sur son état d'avancement.

## **V. Rapport des présidents des commissions**

M. Le Président propose de commencer par la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité, et passe la parole à **M. A. KRASNOSELSKI**. Ce dernier indique qu'en tant que démissionnaire il n'est plus concerné, précisant qu'il n'a pas réuni la commission depuis son dernier rapport.

**Mme S. REUSSE** s'exprimant en tant que présidente de la commission des bâtiments, école et sport indique que le contenu des discussions de la dernière séance de la commission a été présenté par M. L. LAVARINI.

**M. J.-C. MARCHAND** indique que la dernière séance de la commission de l'environnement et du développement durable a donné lieu à des discussions concernant la réorganisation de la manière de travailler de la commission et au choix des prochaines photos du calendrier du tri.

**M. CH. FREY** indique que lors de sa dernière séance, la commission des finances, de l'économie et de la sécurité a examiné le plan financier quadriennal.

**M. B. GAUD** déclare que la commission des routes, des travaux et des emplacements communaux s'est réunie deux fois pour finaliser les panneaux « Bien vivre ensemble » sur les chemins agricoles. Il ajoute qu'elle a également abordé la question de lancer une étude en vue de l'installation d'une piste cyclable de l'autre côté de la route des Hospitaliers afin de séparer les piétons des cyclistes.

**Mme S. SCHRAG** explique que la commission sociale et de la culture a abordé, lors de sa dernière séance, la sortie des aînés organisée par la commune, en traitant en particulier de l'encadrement et des questions de sécurité qui pourraient se poser. Elle note que cette sortie s'est très bien déroulée et que les participants étaient très contents de l'encadrement.

## **VI. Projets de délibération, résolution, motion**

### **VI.1 *P-D-1532 Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 807'556.64 pour réaliser des amortissements complémentaires***

M. le Président, constatant que personne ne s'oppose à l'entrée en matière, donne la parole à Mme le maire.

**Mme B. GUEX-CROSIER** indique tout d'abord que c'est la première fois que l'Exécutif présente au CM une demande d'amortissement complémentaire et précise qu'il permettrait de dégager des possibilités pour des investissements futurs. Elle propose d'en renvoyer l'étude à la commission des finances, précisant que cela permettra de bien en détailler les enjeux, le mécanisme, et d'en intégrer l'analyse dans le cadre du suivi du plan quadriennal. Elle estime qu'au vu de la longueur que prendrait cette étape, il serait sage de la renvoyer en commission afin de ne pas allonger la séance.

**M. CH. FREY** indique soutenir le renvoi en commission, estimant qu'il serait opportun d'obtenir sur ce point davantage d'explications sans que cette question occupe toute la séance de ce soir.

M. le Président indique passer au vote de la proposition. Il constate que la proposition de renvoi en commission est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **VI.2 P-R 1067 Dénomination d'une voie privée traversant le futur quartier de « La Mure »**

M. le Président relevant que personne ne s'oppose à l'entrée en matière, passe la parole à M. C. CREFFIELD.

M. C. CREFFIELD indique que quand les constructions du quartier de « La Mure » seront terminées, il s'agira de nommer une nouvelle voie qui le traversera. Il rappelle que le nom dont il est question ce soir avait été réservé pour les habitants qui sont actuellement encore en adresse « route d'Annecy ». Il indique que les habitants ont été rencontrés et ont fait part de leur préférence en faveur de la dénomination « chemin de la Mure ».

➔ **La parole n'étant pas demandée** M. le Président soumet au vote le projet de résolution P-R-1067 suivant :

### **DÉNOMINATION D'UNE VOIE PRIVÉE TRAVERSANT LE FUTUR QUARTIER DE « LA MURE »**

Considérant,

- le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments (RNGNB – L 1 10.06), du 30 septembre 2009,
- la demande du service de la mensuration officielle (SEMO) de procéder à une nouvelle numérotation afin d'attribuer les adresses communales pour la voie privée traversant le futur quartier de « La Mure »,
- la séance publique, qui s'est tenue le 9 mai 2022, avec les propriétaires des pénétrantes à hauteur de la route d'Annecy du n°257A jusqu'au n°279, et leur accord de principe de conserver leur adresse actuelle,
- l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

### **DÉCIDE**

1. De préavisser favorablement la proposition de dénomination de « chemin de La Mure » pour cette voie privée.
2. De donner les pouvoirs nécessaires à Madame le maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.



- ➔ Prenant acte de ce choix aux suffrages des membres présents, M. le président déclare, suite au vote, que cette résolution R-1067 est adoptée à l'unanimité du CM, soit par 13 voix pour.

#### **VII. Élection du président de la commission Environnement et développement durable**

**M. J.-C. MARCHAND** propose la candidature de M. le Président comme nouveau président de la commission de l'environnement et du développement durable suite à sa démission.

M. le Président constatant qu'aucune autre candidature n'est proposée, la soumet au vote, et constate qu'il est élu par acclamations.

#### **VIII. Élection du président de la commission Aménagement, urbanisme et mobilité**

**M. B. GAUD** propose la candidature de Mme A. ANTILLE comme nouvelle présidente de la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité, en remplacement de M. A. KRASNOSELSKI, démissionnaire.

M. le Président soumet cette proposition au vote, et constate que Mme A. ANTILLE est élue par acclamation.

#### **IX. FCBL – Remplacement de M. F. BARTHASSAT, représentant du groupe Le Centre & Entente communale**

M. le Président indique qu'il s'agit d'élire le remplaçant de M. F. BARTHASSAT comme membre démissionnaire de la FCBL.

**Mme S. SCHRAG** indique que Le Centre et Entente propose Mme A. ANTILLE comme candidate.

M. le Président constate que Mme A. ANTILLE est élue par acclamation.

**M. CH. FREY** déclare qu'il aurait souhaité qu'il soit précisé comment se déroule le choix des membres de la fondation et la manière dont les autres membres sont cooptés.

Il précise que cela ne vise en aucun cas à remettre en cause l'élection brillante de Mme A. ANTILLE comme nouvelle membre.

**Mme B. GUEX-CROSIER** répond que le conseil de fondation est composé de 7 ou 9 membres, répartis entre un membre de l'Exécutif, 2 membres désignés par l'Exécutif, et un membre par groupe du CM. Elle explique que ces membres cooptent les derniers membres de ce conseil.

#### **X. Décision de l'AG de l'ACG du 22 juin 2022 sujette à opposition des Conseils municipaux**

M. le Président fait observer que la communication relative aux dernières décisions de l'ACG a été envoyée aux conseillers municipaux en même temps que l'ordre du jour. Relevant qu'aucune opposition ni prise de parole n'est demandée, il indique que le CM prend acte de ces décisions, auxquelles l'Exécutif avait déjà été favorable.

#### **XI. Propositions individuelles, questions et divers**

**Mme M. BARILLIER**, faisant observer que le contexte actuel est celui de la sobriété énergétique, souhaite savoir où en est la question de l'éclairage des immeubles sur Bardonnex, et si cette problématique concerne les régies ou la commune ?

**Mme B. GUEX-CROSIER** répond que la commune n'entend rien imposer aux propriétaires privés, mais précise néanmoins qu'elle sera attentive à la limitation des dépenses énergétiques. Elle annonce déjà à ce titre que l'Exécutif a décidé de ne pas mettre en place les illuminations aux pieds de la Commanderie.

Elle fait observer que quand bien même le LED est peu énergivore, le signal envoyé serait négatif si elles étaient installées maintenant. Elle indique que les sapins seront cependant, pour leurs parts, installés et illuminés, déclarant qu'il faut tout de même apporter aux habitant.es un peu de gaïté dans une période de l'année sombre.

**M. J.-C. MARCHAND** demande à ce titre ce qu'il adviendra de la patinoire.

**Mme B. GUEX-CROSIER** répond qu'elle ne sera pas mise en place cette année et rappelle qu'elle n'est installée qu'une année sur deux.

**Mme M. BOUCRIS** annonce un divers. Elle rappelle la proposition de son groupe lors de la dernière séance du CM afin de changer sa manière de fonctionner en vue d'éviter à l'avenir un imbroglio tel que celui du terrain synthétique. Elle évoque les réactions enthousiastes de certains, mais rappelle également les calomnies dont son groupe avait été l'objet quelques jours après par voie de presse de la part de responsables politiques dans la commune. Elle demande au nom de son groupe à ce que de tels procédés cessent, pour ne pas avoir à passer par les voies légales qui s'imposeraient le cas échéant. Elle explique que cela ne doit cependant pas freiner la démarche de son groupe qui vise à amener la commune vers des horizons plus apaisés.

Elle indique à ce titre qu'un échange récent avec M. T. APOTHÉLOZ lui a permis d'apprendre que le SAFCO peut se déplacer dans les communes qui ont traversé des périodes troublées pour favoriser la concertation des parties et propose au CM de solliciter ce service afin que soit nourrie la proposition de son groupe de mieux travailler en commun pour le bien de Bardonnex et de ses habitant.es.

**M. CH. FREY** rebondit sur la communication de Mme B. GUEX-CROSIER concernant Pro Senectute et souhaite savoir si cette convention a un coût, et si c'est le cas de combien est-il par personne.

**Mme B. GUEX-CROSIER** confirme que cette convention a un coût, qui n'est pas extrêmement élevé, mais précisant ne pas avoir les chiffres exacts en tête, préfère les communiquer lors du prochain CM ou de la prochaine séance de la commission sociale et de la culture.

**M. CH. FREY** annonce un point divers à l'attention de M. C. CREFFIELD. Il indique qu'un citoyen de la commune s'est adressé à M. S. DAL BUSCO au sujet de la barrière de la douane de Landecy, et qu'il a reçu une réponse qui lui expliquait que l'installation d'une barrière dynamique devait être pris en charge par la commune et qu'il appartenait aux communes de Genève-Sud d'insister pour que les choses se fassent plus rapidement. Il souhaite savoir dans ce contexte ce que l'Exécutif de la commune serait d'accord de faire au sujet de cette barrière dynamique, sachant qu'elle permettrait de rapprocher les habitants de Landecy de l'arrêt du bus 62.

**M. C. CREFFIELD** relève qu'une des problématiques concernant l'installation d'une barrière dynamique a trait au branchement de l'alimentation électrique qui permettrait de la faire fonctionner. Il déclare à ce titre qu'il serait peu opportun pour la commune de mettre CHF 100'000,- sur la table pour mettre en place une barrière provisoire, en plus du coût nécessaire pour tirer les câbles électriques jusqu'à elle. Il dit ensuite trouver déplacé que le Canton réponde que le financement d'une telle installation serait du ressort de la commune, quand l'on sait qu'elle serait installée pour permettre au bus, qui est de compétence cantonale, de la traverser.

Il relève de plus qu'il convient de bien réfléchir au type de barrière que l'on souhaite installer afin d'éviter que les voitures puissent s'engouffrer derrière le bus lorsque celui-ci la ferait ouvrir, ou qu'elle suscite des incivilités qui nécessiterait une présence policière sur place. Il conclut en répétant qu'il n'appartient pas à la commune de prendre en charge ce financement entièrement.

**M. CH. FREY** demande ce que l'Exécutif a l'intention de faire pour que ce dossier avance.

**M. C. CREFFIELD** indique qu'il convient en premier lieu de travailler aux différentes manières de faire baisser le trafic passant par cette douane, précisant que la barrière automatique n'est pas le problème principal qui doit être abordé.

**M. J.-C. MARCHAND** propose que le dossier dont il est question soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission des routes, des travaux et des emplacements communaux, et le demande à M. B. GAUD.

**M. C. CREFFIELD** indique que cela ne serait pas opportun, dans la mesure où les députés n'ont pas encore pris position sur cette question.

M. le président indique qu'en tout état de cause, l'Exécutif tiendra le CM informé de l'état de ce dossier.

**M. L. LAVARINI** tient à revenir sur la sortie du CM du jeudi 8 septembre, à l'occasion de laquelle une visite avait été organisée à Lausanne pour visiter un bâtiment, La Maison de l'environnement, qui est l'œuvre du bureau d'architectes chargé du projet de la nouvelle école. Il tire un bilan très positif de cette journée et de ce bâtiment, dont il dit qu'il a conquis les visiteurs. Il remercie les conseillers municipaux d'avoir fait le déplacement quand bien même ce jour était férié à Genève.

**Mme M. BOUCRIS** confirme que cette visite fut passionnante et conviviale, et remercie l'Exécutif d'y avoir œuvré.

**M. C. CREFFIELD** tient à s'unir à titre personnel à la douleur de ses compatriotes britanniques suite au décès de la Reine Elizabeth II, estimant qu'il s'agissait d'une grande dame.

## **XII. Calendrier**

M. le Président propose de fixer les dates des prochaines séances de commissions.

**Mme A. ANTILLE** propose que la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité se réunisse le lundi 26 septembre à 18h30.

**Mme S. REUSSE** indique que la commission des bâtiments, école et sport se réunira le 13 octobre à 18h.

**M. le Président** indique que Commission de l'environnement et du développement durable se réunira le 11 octobre à 18h30 et le 31 octobre à 20h30.

**M. CH. FREY** indique que la commission des finances, de l'économie et de la sécurité se réunira le 21 septembre à 18h30, puis le 9 novembre à 18h30.

**M. B. GAUD** indique que la commission des routes, des travaux et des emplacements communaux se réunira le 3 octobre à 18h30.

**Mme S. SCHRAG** indique enfin que la commission sociale et de la culture siégera le 13 octobre à 20h30.

M. le Président remercie les conseillers municipaux ainsi que l'Exécutif pour cette séance et lève la séance à 21h45.